

# Libre à chacun de choisir

Swiss Life Liberty Plan, l'assurance groupe à la carte pour les salariés



Tout le monde bâtit des projets dans l'espoir qu'ils se réalisent. Chacun pose cependant son propre regard sur la vie. C'est pourquoi, les projets d'avenir varient d'une personne à l'autre. Lorsqu'en tant qu'employeur vous concluez une assurance groupe pour vos collaborateurs, vous pouvez désormais accorder plus d'attention à ces différences individuelles. C'est dans ce but que Swiss Life a développé ce qu'elle appelle son « plan cafétéria » : *Swiss Life Liberty Plan*.

**Swiss Life Liberty Plan** est une assurance groupe qui vous offre non seulement trois couvertures de risques (soins de santé, invalidité et décès) mais comprend également une partie épargne. En tant qu'employeur, dès que vous avez déterminé les options et le budget, chacun de vos salariés peut fixer individuellement la répartition des primes entre les différentes couvertures et possibilités d'épargne.



### A qui s'adresse ce plan ?

**Swiss Life Liberty Plan** est destiné à toutes les sociétés, quelle que soit leur taille. Les PME comme les multinationales peuvent se tailler une image progressiste via ce plan de prévoyance. En effet, avec **Swiss Life Liberty Plan**, vous accordez vraiment une place centrale à vos collaborateurs. Vous pouvez parfaitement adapter ce plan de prévoyance aux activités, à la structure du personnel et à l'organisation de votre société.

### Employeur et collaborateur décident à deux

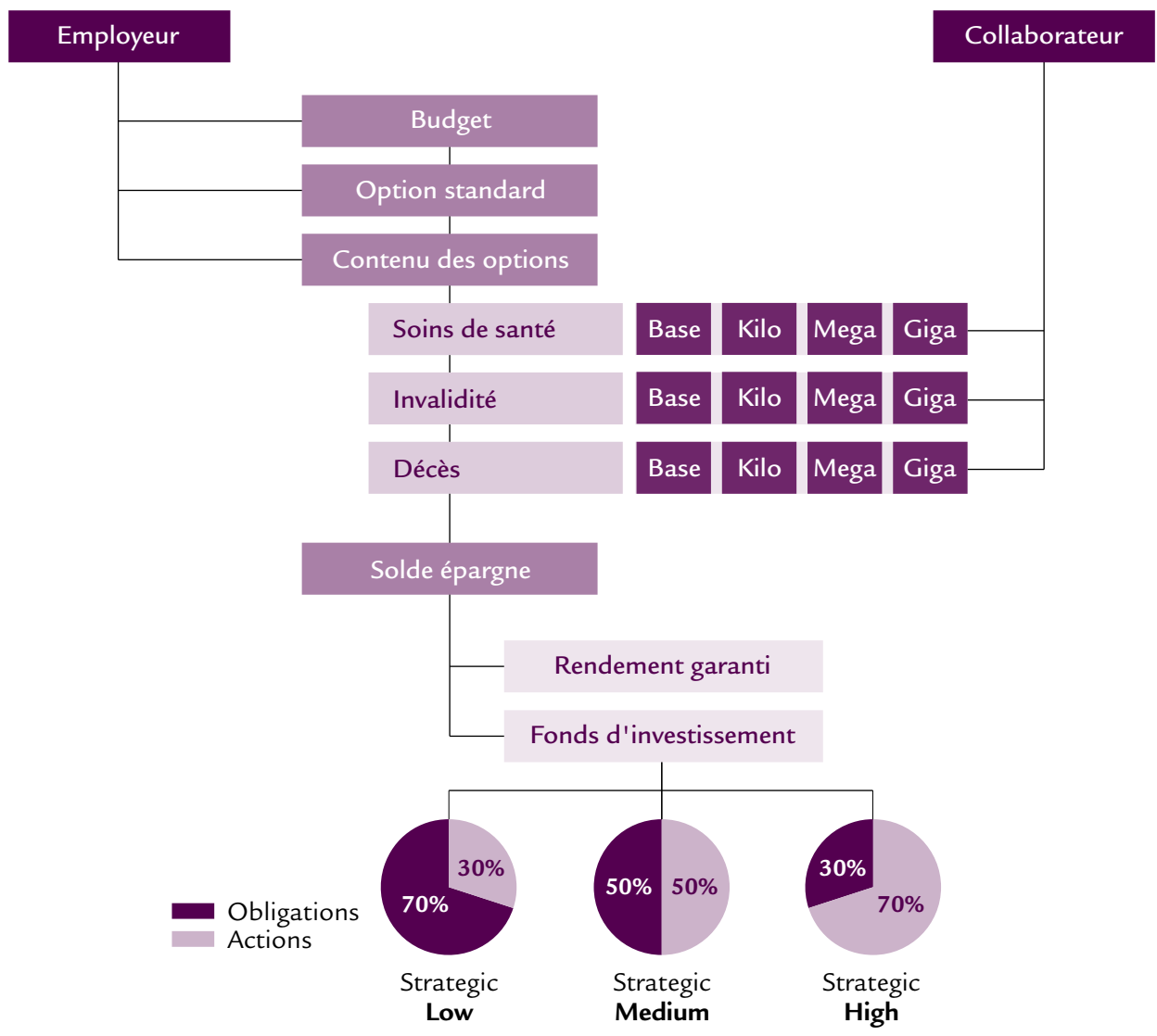
#### Que décidez-vous en tant qu'employeur ?

1. Vous déterminez le budget que vous désirez consacrer à l'assurance groupe de vos collaborateurs.
2. Vous déterminez, séparément pour chacune des trois couvertures de risques, le contenu de quatre options : Base, Kilo, Mega et Giga. Ces options correspondent à quatre niveaux de couverture, de faible à élevé.
3. Vous déterminez les options standard : le plan de prévoyance pour les collaborateurs qui n'ont pas encore formulé de choix ou ne souhaitent pas faire eux-mêmes de choix spécifique.
4. Vous décidez si vous donnez ou non à vos collaborateurs la possibilité d'investir dans des fonds d'investissement.

#### Que décide le collaborateur ?

1. Pour chaque couverture de risque, il choisit une des options que vous avez définies. Bien entendu, dans les limites de la contribution définie.
2. Il décide comment investir la partie non consommée de la prime par les couvertures de risque, dans une formule d'épargne classique (avec rendement garanti) et/ou dans un des trois fonds d'investissement Employee Benefits de Swiss Life. Les trois fonds répondent à différents profils de risque : Strategic Low, Strategic Medium et Strategic High.
3. S'il ne veut pas faire de choix lui-même, l'option standard sera d'application.
4. Il peut revoir chaque année son plan en fonction de sa situation familiale et des risques d'investissement qu'il souhaite courir (plus ou moins dynamique).

Un logiciel permet aux employeurs et à leurs collaborateurs d'effectuer une simulation des différentes solutions et de confirmer leurs choix.



## Comment ce plan fonctionne-t-il concrètement ?

### Liberté de choix pour l'employeur

En tant qu'employeur, vous déterminez d'abord votre budget et ensuite le taux de protection sur base d'une série de variables. Vous trouverez ci-dessous un exemple simplifié. Dans la pratique, le nombre de variables est beaucoup plus élevé.

Après avoir déterminé le contenu de chaque option, vous décidez si vous offrez à vos collaborateurs la possibilité d'investir dans des fonds d'investissement. Le logiciel leur permet de choisir entre tous les niveaux de couverture en fonction du budget que vous aurez déterminé.

### Une grande liberté de choix pour le collaborateur

Voici un exemple appliqué à un collaborateur de 30 ans, célibataire, qui perçoit salaire annuel brut de 35 000 EUR. Il dispose de 2 100 EUR pour son assurance groupe.

Pour la couverture soins de santé, il choisit l'option Kilo. Pour la couverture invalidité, il prend Giga et pour la couverture décès, il opte pour Mega. Cela lui coûte 555,38 EUR. Il lui reste un solde de 1 544,62 EUR (2 100 EUR - 555,38 EUR). Le salarié décide alors d'investir 1 081,22 EUR dans une formule à rendement garanti et 463,40 EUR dans le fonds d'investissement Employee Benefits Strategic Medium.

Chaque année, il peut faire un autre choix et, grâce au logiciel **Swiss Life Liberty Plan**, effectuer des simulations qui l'aideront à prendre la bonne décision.

### Options

	Base	Kilo		Mega		Giga	
Soins de santé	Pas de couverture	En cas d'hospitalisation	En cas de maladie grave	En cas d'hospitalisation	En cas de maladie grave	En cas d'hospitalisation	En cas de maladie grave
Plafond		6 197,34 EUR	1 239,47 EUR	7 436,81 EUR	3 718,40 EUR	10 000 EUR	10 000 EUR
Franchise		125 EUR	0 EUR	75 EUR	0 EUR	0 EUR	0 EUR
Invalidité							
Exemption du paiement de la prime	Oui	Oui		Oui		Oui	
Rente	Non	60% du salaire annuel		70% du salaire annuel		80% du salaire annuel	
Indexation	Non	0%		0%		2%	
Temps d'attente	Non	12 mois		3 mois		1 mois	
Décès							
Capital	Remboursement du montant épargné	Salaire annuel x 1		Salaire annuel x 2		Salaire annuel x 3	

### Les avantages de Swiss Life Liberty Plan

#### Pour l'employeur

- Vous offrez à vos collaborateurs une formule très flexible en termes de couverture de risque et de possibilités d'épargne.
- Vous accordez à vos collaborateurs un rôle central, ce qui accroît leur implication, leur motivation et leur enthousiasme.
- Le plan peut être facilement adapté à votre stratégie Employee Benefits.
- Vous conservez la maîtrise budgétaire puisque le coût total de votre assurance groupe reste fixé à un pourcentage déterminé de votre masse salariale.
- Un logiciel de calcul vous facilite la gestion du plan et la communication avec vos collaborateurs.

#### Pour le collaborateur

- L'assurance groupe est parfaitement adaptée à la situation individuelle du collaborateur.
- Le collaborateur se sent impliqué dans le plan de prévoyance.
- En fonction des choix du collaborateur, le plan peut être revu chaque année.
- Le collaborateur peut choisir entre différentes stratégies d'investissement (rendement garanti et/ou fonds d'investissement), lorsque le plan le prévoit.
- Le collaborateur se sent à la fois plus concerné et mieux protégé.

Contactez votre conseiller Swiss Life pour de plus amples informations.

### Swiss Life. L'assureur pension par excellence

Swiss Life est un groupe international d'origine suisse, spécialisé dans les solutions de pension sur mesure pour les particuliers, les indépendants et les entreprises. Nos conseillers composent avec vous un plan de pension optimal pour tous les collaborateurs de votre entreprise. Ils tiennent parfaitement compte de vos souhaits spécifiques et de votre situation fiscale. Et, une fois le contrat signé, ils continuent à vous aider et à vous conseiller. Ils vous garantissent ainsi un plan de prévoyance parfaitement adapté à votre entreprise et à vos collaborateurs.

### Swiss Life. Prêts pour l'avenir.

#### Succursale pour la Belgique

Avenue Fonsny, 38 · B-1060 Bruxelles

Tél. + 32 (0)2 238 88 11 · Fax + 32 (0)2 238 88 99

[www.swisslife.be](http://www.swisslife.be)